

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

L'an deux mil douze, le jeudi 24 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

- Procès-verbal de la délibération 020/2012 : "subvention à l'association «Dephy 91»";

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEPHY-RD191

M. BOURGEOIS présente le rapport.

La société SFDM qui gère des parcs d'hydrocarbures souhaite une extension sur son site de Cerny, qui provoquerait le passage de plus de 350 camions supplémentaires sur la route départementale 191.

L'association DEPHY-RD191, (créée le 9 décembre 2010) a pour but d'empêcher le projet d'extension du site de la SFDM, au nom à la fois de la protection de l'environnement et de la sécurité publique.

Par mèl en date du 10 avril 2012, cette association nous sollicitait aux fins d'obtenir une subvention de l'ordre de 0.25 € par habitant (soit **1568.25 €** pour la commune).

Il est donc demandé au Conseil de délibérer afin d'accorder une subvention à l'association DEPHY-RD191

M. GLEYZE indique que son groupe trouve surprenant cette réaction contre le passage des camions à Cerny, alors que dans le même temps, on accepte environ 400 camions supplémentaires avec l'extension de la base de Mauchamps. Il précise que c'est la 2nde fois que la commune contribue à la défense des intérêts de la population de Cerny qui n'a aucunement soutenu Etréchy pour son combat contre les nuisances aériennes. La Commune aurait donc du laisser cette délibération du ressort de la Communauté de Communes et participer au combat contre les nuisances aériennes.

M. BOURGEOIS réfute la tribune du groupe de M. GLEYZE sur les propos tenus pour les couloirs aériens car ce sont des contre-vérités, Il rappelle qu'il a participé à toutes les manifestations à ce sujet. Il a soutenu Mme CAMPION dans l'organisation d'une réunion pour la lutte contre les couloirs aériens qui s'est tenue à la Salle Jean-Monnet à Etréchy.

M. BERNARD demande pourquoi il a été versé 3000 euros en 2 ans.

M. BOURGEOIS répond que c'est l'expression d'une participation solidaire.

M. BERNARD souligne qu'il n'est pas contre cette solidarité, mais qu'il aurait préféré donner une priorité aux sujets touchant la Commune d'Etréchy.

M. BOURGEOIS rappelle qu'il a fait voter au Conseil Communautaire une subvention pour s'associer au mouvement contre les couloirs aériens.

M. BERNARD aurait préféré que la subvention Dephy-RD191 soit votée par la Communauté de Communes.

M. BOURGEOIS maintient que la Communauté est devenue incontournable, et qu'il a respecté le choix des communes d'avoir un affichage personnel plutôt que Communautaire en ce qui concerne la traversée de certains villages par des camions chargés d'hydrocarbures.

M. GAUTRELET remarque que les nuisances sont ressenties différemment d'une personne à l'autre. La commune étant située à 35 km d'un aéroport majeur, une équité doit être faite entre la population du nord du département et celle du sud, et qu'il est impossible de vouloir être à la campagne et à la ville en même temps.

M. BERNARD demande pourquoi le montant est de 0.25 € par habitant. Cela lui paraît considérable, il demande si cette participation est forfaitaire ou modulable.

M. BOURGEOIS explique que l'association a fourni un budget prévisionnel. Concernant la Base de Mauchamps, il précise que cette dernière sera bien étendue, mais pas dans les proportions initiales. Le sujet a été abordé de nombreuses fois. Il précise que Mme DUBOIS a indiqué que si Intermarché ne venait pas, cette zone étant classée en Zone d'activité, un autre projet pourra être proposé, à un seul investisseur si possible de manière à imposer des normes environnementales.

M. BERNARD rappelle qu'il avait été demandé au Conseil Régional de modifier son document d'urbanisme, donc d'ouvrir des terrains aujourd'hui agricoles au développement économique, ce qui entrainera plus de camions sur un axe déjà surchargé.

M. BOURGEOIS dit assumer le projet de la base de Mauchamps, et tout ce que cela pouvait générer.

Mme CORMON est étonnée des remarques qui laissent supposer une société qui ne veut pas évoluer, sans avion, ni entreprise...

M. GLEYZE indique qu'ils ne veulent pas de l'allongement des couloirs aériens et du supplément de pollution. Pour la RN20, le problème est la sécurité routière, et pour la subvention il ne pense pas qu'elle soit utile puisque M. Dassault a dit en réunion publique qu'il demanderait à M. Bolloré un changement complet de ce type d'équipement.

Considérant que la société SFDM gère des parcs d'hydrocarbures,

Considérant le projet de la société SFDM souhaitant une extension sur son site de Cerny, qui apporterait plus de 350 camions supplémentaires sur la route départementale 191,

Considérant la demande de l'association DEPHY-RD191 ayant pour but d'empêcher le projet d'extension du site de la SFDM.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **PAR 21 VOIX POUR, 1 ABSTENTION** (M. GAUTRELET) et **6 CONTRE** (M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON).

ACCORDE une subvention à l'association DEPHY-RD191 de l'ordre de 0.25€ par habitant, soit **1568.25 €** pour la commune

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012